

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIONNAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de modification du zonage d'assainissement

Par arrêté n°AR-2017-109 du 21/07/2017 le Maire de MIONNAY, par suppléance le 1^{er} adjoint, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement.

À cet effet, le vice-président du Tribunal administratif a désigné M. Roland DASSIN en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de MIONNAY, du 05/09/2017 au 06/10/2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 16h30, ainsi que les samedis 9 septembre et 23 septembre de 8h30 à 12h00).

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur un support papier en mairie. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie et peut être consulté sur le site internet suivant : www.mionnay.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public, en mairie, le mardi 5 septembre de 8h30 à 10h30, le samedi 23 septembre de 10h00 à 12h00 et le vendredi 6 octobre de 14h30 à 16h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de MIONNAY ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mionnay.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.mionnay.fr

Le projet de modification du zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du zonage d'assainissement sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, par suppléance le 1^{er} adjoint

ENQ - VA087857 - 110817

C'EST VOUS QUI L'ÉCRIVEZ
Réagissez • Commentez
redaction@voixdelain.fr
et sur www.voixdelain.fr

TRAVAUX



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - 73 avenue des Thèmes - 01220 DIVONNE-LES-BAINS - Tél : 04 50 20 47 33

Objet du marché : Aménagement de la rue Jean de Giringins

Prestations divisées en lots : Non
Les variantes ne sont pas autorisées

Options : Le marché ne contient pas d'option

Durée du marché ou délai d'exécution : le délai d'exécution est laissé à l'initiative du candidat (à noter que le délai maximum souhaité des travaux est fixé à 60 jours ouvrés pour la tranche terme numéro 1 et 40 jours ouvrés pour la tranche terme numéro 2)

Cautionnement et garanties exigés : possibilité de versement d'une avance contre la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :

Type de ressources : budget de la commune, subventions
Virement administratif à 30 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Attribution à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises solidaires. Une entreprise ne peut être mandataire de plus d'un groupement

Adresse pour l'obtention du Dossier de Consultation :

- Support papier : Demande auprès du Service Achats de la mairie : therese.nurchi@divonne.fr
- Voie électronique : daleforme@dematrealisation.com
www.voixdelain.fr

Critères de jugement des candidatures :

- Garanties professionnelles et financières
- Références et qualifications professionnelles

- Lot n°3 : Aménagement paysager

- Lot n°4 : Aménagement paysager

- Lot n°5 : Aménagement paysager

- Lot n°6 : Aménagement paysager

- Lot n°7 : Aménagement paysager

- Lot n°8 : Aménagement paysager

- Lot n°9 : Aménagement paysager

- Lot n°10 : Aménagement paysager

- Lot n°11 : Aménagement paysager

- Lot n°12 : Aménagement paysager

- Lot n°13 : Aménagement paysager

- Lot n°14 : Aménagement paysager

- Lot n°15 : Aménagement paysager

- Lot n°16 : Aménagement paysager

- Lot n°17 : Aménagement paysager

- Lot n°18 : Aménagement paysager

- Lot n°19 : Aménagement paysager

- Lot n°20 : Aménagement paysager

- Lot n°21 : Aménagement paysager

- Lot n°22 : Aménagement paysager

- Lot n°23 : Aménagement paysager

- Lot n°24 : Aménagement paysager

- Lot n°25 : Aménagement paysager

- Lot n°26 : Aménagement paysager

- Lot n°27 : Aménagement paysager

- Lot n°28 : Aménagement paysager

- Lot n°29 : Aménagement paysager

- Lot n°30 : Aménagement paysager

- Lot n°31 : Aménagement paysager

- Lot n°32 : Aménagement paysager

- Lot n°33 : Aménagement paysager

- Lot n°34 : Aménagement paysager

- Lot n°35 : Aménagement paysager

- Lot n°36 : Aménagement paysager

- Lot n°37 : Aménagement paysager

- Lot n°38 : Aménagement paysager

- Lot n°39 : Aménagement paysager

- Lot n°40 : Aménagement paysager

- Lot n°41 : Aménagement paysager

- Lot n°42 : Aménagement paysager

- Lot n°43 : Aménagement paysager

- Lot n°44 : Aménagement paysager

- Lot n°45 : Aménagement paysager

- Lot n°46 : Aménagement paysager

- Lot n°47 : Aménagement paysager

- Lot n°48 : Aménagement paysager

- Lot n°49 : Aménagement paysager

- Lot n°50 : Aménagement paysager

- Lot n°51 : Aménagement paysager

- Lot n°52 : Aménagement paysager

- Lot n°53 : Aménagement paysager

- Lot n°54 : Aménagement paysager

- Lot n°55 : Aménagement paysager

- Lot n°56 : Aménagement paysager

- Lot n°57 : Aménagement paysager

- Lot n°58 : Aménagement paysager

- Lot n°59 : Aménagement paysager

- Lot n°60 : Aménagement paysager

- Lot n°61 : Aménagement paysager

- Lot n°62 : Aménagement paysager

- Lot n°63 : Aménagement paysager

- Lot n°64 : Aménagement paysager

- Lot n°65 : Aménagement paysager

- Lot n°66 : Aménagement paysager

- Lot n°67 : Aménagement paysager

- Lot n°68 : Aménagement paysager

- Lot n°69 : Aménagement paysager

- Lot n°70 : Aménagement paysager

- Lot n°71 : Aménagement paysager

- Lot n°72 : Aménagement paysager

- Lot n°73 : Aménagement paysager

- Lot n°74 : Aménagement paysager

- Lot n°75 : Aménagement paysager

- Lot n°76 : Aménagement paysager

- Lot n°77 : Aménagement paysager

- Lot n°78 : Aménagement paysager

- Lot n°79 : Aménagement paysager

- Lot n°80 : Aménagement paysager

- Lot n°81 : Aménagement paysager

- Lot n°82 : Aménagement paysager

- Lot n°83 : Aménagement paysager

ARRÊTÉ DÉLIBÉRATION

COMMUNES DE SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
et SAULT-BRENAZ (01)

AVIS AU PUBLIC

Approbation du plan de prévention des risques (PPR) "Inondation du Rhône"
Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017, le préfet de l'Ain a approuvé le plan de prévention des risques (PPR) "Inondation du Rhône", sur les communes de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY et SAULT-BRENAZ.

L'arrêté et le dossier du PPR approuvé peuvent être consultés :
- en mairie de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY et SAULT-BRENAZ,
- à la direction départementale des territoires de l'Ain,
- à la préfecture de l'Ain,
- à la sous-préfecture de BELLEY,
- sur le site Internet des services de l'État dans l'Ain : www.ain.gouv.fr

ARR - VA088146 - 110817

La Voix de l'Ain • 20 • Vendredi 11 août 2017